



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 137-21

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, de construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

- conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 137-21

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, de construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que suite à la consultation composée de deux lots lancée le 14 mai 2021 pour la sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et du secteur des Bauges Derrière, le Bureau du 13 juillet 2021 a déclaré le lot 2 du marché (stations de pompage) infructueux et a décidé de relancer une mise en concurrence.

La nouvelle consultation pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, de construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées, a été publiée le 12 août 2021.

La procédure a pour objet les travaux de génie civil, d'aménagement de voirie et d'équipements hydrauliques et électromécaniques pour :

- la construction d'un nouveau réservoir de 1 000 m³ et la démolition des anciens ouvrages,
- la construction de deux stations de pompage.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement du règlement de la consultation :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

Après une première analyse, une phase d'audition a été organisée le 5 octobre 2021 avec les candidats, à l'issue de laquelle ils ont pu remettre une nouvelle offre.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises Mauro / Sogéa, pour un montant total estimatif de 1 415 000 € HT selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Une subvention à hauteur de 50 % est attendue de la part de l'Agence de l'eau.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché de travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, de construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées au groupement Mauro / Sogéa, pour un montant total estimatif de 1 415 000 € HT selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 137-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière, de construction du réservoir de Plainpalais et de deux stations de pompage associées

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26199H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26199H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au